



Distr. générale
10 novembre 2020

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021*
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/1 sur les moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Au paragraphe 12 de sa résolution 4/1 sur les moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE de créer, dans les limites des ressources disponibles et en s'appuyant sur les travaux déjà entrepris sans qu'ils fassent double emploi, un groupe de travail à durée limitée composé du Groupe international d'experts sur les ressources et du réseau One Planet, pour donner un aperçu de la gestion des ressources naturelles et des matières premières au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et déterminer les possibilités offertes par les différents moyens de parvenir à la production et la consommation durables, et de recenser, compte tenu des situations nationales, les outils techniques, bonnes pratiques, moyens d'action, technologies durables, modèles d'activité et flux financiers innovants à cet égard. Elle a par ailleurs demandé que le groupe de travail achève ses travaux à temps pour lui en présenter les résultats à sa cinquième session.

2. Au paragraphe 15 de la résolution 4/1, l'Assemblée pour l'environnement a prié la Directrice exécutive de présenter un rapport donnant un aperçu général des meilleures pratiques, y compris leurs incidences sur la conception de produits et services réduisant à un minimum les effets nocifs sur l'environnement, et des politiques cohérentes en matière de produits pour dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement grâce à une consommation et une production durables et de lui présenter des recommandations pour examen à sa cinquième session.

* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1^{er} décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée devrait être ajournée le 23 février 2021 et reprendre en présentiel en février 2022.

** UNEP/EA.5/1/Rev.1.

3. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 4/1 s'agissant des demandes formulées aux paragraphes 12 et 15.

I. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/1

A. Promouvoir la prise de mesures scientifiquement fondées pour la consommation et la production durables

4. Conformément à la demande formulée au paragraphe 12 de la résolution 4/1, un groupe de travail¹ a été créé en 2019 pour donner un aperçu de la gestion des ressources naturelles au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les moyens de parvenir à une production et une consommation durables. Le groupe de travail sur la promotion de mesures scientifiquement fondées pour la consommation et la production durables est composé d'experts du Groupe international d'experts sur les ressources et de praticiens issus de tous les groupes de parties prenantes du réseau One Planet (gouvernements, entreprises, société civile, organisations internationales). Afin de soutenir les activités du groupe de travail et la mise en œuvre à plus vaste échelle de la résolution, un montant de 150 000 dollars a été alloué au titre des ressources extrabudgétaires et des ressources du Fonds pour l'environnement dans le cadre des projets du programme de travail 613.1 (relatif à la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables) et 611.1 (relatif au Groupe international d'experts sur les ressources).

5. Après une étude préliminaire des recherches menées par le Groupe international d'experts sur les ressources, le groupe de travail a décidé de porter principalement ses efforts sur l'identification d'approches pratiques pour favoriser la prise de mesures scientifiquement fondées pour la consommation et la production durables, selon une orientation sectorielle, et a ainsi adopté l'approche de la chaîne de valeur. Celle-ci vise à identifier où se situent les plus grandes potentialités en termes d'amélioration et à définir des mesures correspondantes en s'appuyant sur les connaissances existantes et les données disponibles. Elle fournit un cadre applicable à divers secteurs, produits et échelles géographiques. Les données et les informations sont analysées et discutées en trois étapes : a) comprendre la chaîne de valeur et repérer les points névralgiques sur la base des évaluations réalisées par le Groupe international d'experts sur les ressources ainsi que d'autres études effectuées par le PNUE ; b) consolider les mesures existantes et identifier les possibilités d'apporter des solutions pour les points névralgiques recensés, en utilisant comme source le réseau One Planet ; et c) définir, selon un processus participatif, un programme commun et un ordre de priorité pour les mesures à prendre en vue de remédier aux lacunes identifiées. Le groupe de travail a démontré les avantages de recourir à l'approche de la chaîne de valeur pour définir des mesures pour la consommation et la production durables scientifiquement fondées en appliquant celle-ci à trois secteurs en priorité, à savoir l'alimentation, la construction et le textile. Un rapport sur les activités du groupe de travail est en cours d'élaboration.

B. Bilan mondial des politiques en matière de produits et des pratiques de conception actuelles

6. La mise en œuvre du paragraphe 15 de la résolution 4/1 est soutenue par le projet relatif à la généralisation de politiques cohérentes et efficaces pour la consommation et la production durables, notamment via les modèles d'économie circulaire, et qui propose de bonnes pratiques et des recommandations, qui s'inscrit dans le cadre du projet du programme de travail 624.2. La mise en œuvre du paragraphe 15 a également été rendue possible grâce à un montant de 59 400 dollars alloué par le Fonds pour l'environnement et par un financement extrabudgétaire de 426 687 dollars apporté par la Commission européenne.

7. La mise en œuvre du projet a démarré en mars 2020, axée sur l'identification et la diffusion des instruments de politique et des modèles d'activité déjà en place aux niveaux local, national et régional qui contribuent à dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et des conséquences sur l'environnement, ainsi que des études de cas illustrant les meilleures pratiques et leur impact sur la conception durable de produits et de services pour réduire au minimum les effets néfastes sur l'environnement. Des recommandations ont également été formulées sur la base de cet aperçu.

¹ <https://www.oneplanetnetwork.org/task-group-catalysing-science-based-policy-action-scp>.

8. Le paragraphe 15 de la résolution 4/1 fait référence à des « politiques [...] en matière de produits », qui sont des politiques visant à conduire à la fois le côté « offre » et le côté « demande » du marché vers davantage de durabilité et de circularité, par une combinaison de politiques réduisant au maximum les impacts négatifs d'un produit tout au long de son cycle de vie tout en conservant des normes de performance et de sécurité acceptables. Les politiques en matière de produits couvrent donc un large éventail de sujets, depuis le suivi de l'extraction des ressources naturelles à l'adoption des technologies vertes, l'utilisation des substances chimiques, la promotion de la symbiose industrielle, l'écoétiquetage, les pratiques durables de passation des marchés publics, la gestion intégrée des déchets et la promotion de la coopération entre secteur public et secteur privé. Les politiques en matière de produits englobent des instruments volontaires et des instruments contraignants.

9. Pour réaliser l'analyse mondiale des politiques en matière de produits et des pratiques de conception déjà existantes, le PNUE a collaboré avec des organisations partenaires qui ont appuyé la recherche au niveau régional, à savoir Grupo GEA (région de l'Amérique latine et des Caraïbes), le CEPS (Centre for European Policy Studies) (régions Europe et Amérique du Nord), le Council for Scientific and Industrial Research (régions Afrique et Asie occidentale) et l'école supérieure Joint Graduate School of Energy and Environment de l'université thaïlandaise King Mongkut's University of Technology Thonburi (région Asie-Pacifique). Les coordonnateurs nationaux sur la production et la consommation durables ont été impliqués durant toute la phase de recherche.

10. Il était prévu de tirer parti des manifestations programmées pour 2020 pour organiser des ateliers de consultation consécutivement à celles-ci, et de recueillir ainsi des informations en retour en vue de formuler des recommandations ; cependant, en raison des restrictions aux déplacements dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), toutes les consultations se sont finalement tenues en ligne. Cela a néanmoins eu l'avantage de permettre une participation plus large des décideurs politiques pour le recensement des enseignements tirés et la collecte d'informations concernant les difficultés et les opportunités.

11. Des webinaires introductifs ont offert une occasion de présenter la résolution, suite à quoi neuf sessions de consultations (auxquelles ont participé plus de 300 personnes) ont été organisées en ligne pour impliquer davantage les coordonnateurs régionaux sur la production et la consommation durables, s'articulant autour de trois questions principales : a) l'impact actuel des politiques en matière de produits et les conditions propices à créer un impact accru et une meilleure cohérence ; b) l'identification, la mise en œuvre et la transposition à plus grande échelle des pratiques de conception de produits/services qui réduisent au minimum les effets néfastes sur l'environnement ; et c) le rôle du PNUE, du système des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale pour remédier aux lacunes et aux difficultés identifiées. Une description détaillée de la méthodologie employée, du processus de consultation et des contributions des États membres et d'autres parties prenantes est disponible sur le site Internet du réseau One Planet².

12. Le PNUE a également coopéré avec le secteur privé, les organisations internationales et d'autres parties intéressées, y compris par l'intermédiaire des associations professionnelles, industrielles et commerciales au niveau national, des chambres de commerce, du Réseau mondial de production propre et économe en ressources (RECPnet³), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, des banques de développement, du Pacte mondial des Nations Unies, du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et de la fondation Ellen MacArthur. Ces efforts de collaboration ont abouti à la collecte d'exemples de bonnes pratiques de conception ainsi que d'informations sur les possibilités et les difficultés identifiées par le secteur privé.

C. Principaux aspects des politiques en matière de produits et des pratiques de conception de produits/services actuelles

13. Les constatations et conclusions figurant ci-dessous sont tirées des recherches menées entre mars et octobre 2020 et des plus de 900 activités signalées pour 2019 dans l'ensemble du réseau One Planet au titre de l'indicateur 12.1.1 des objectifs de développement durable.

a) Les divers rapports émanant du réseau One Planet ont mis en évidence des progrès évidents dans le développement de politiques, de ressources en matière de connaissances et d'outils techniques à l'appui de la transition vers une consommation et une production durables, bien que

² <https://www.oneplanetnetwork.org/Mainstreaming-SCP-policies-best-practices-recommendations>.

³ Le réseau RECPnet (<https://www.recpnet.org>) rassemble plus de 70 organisations œuvrant dans plus de 60 pays pour contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre, l'adaptation, la transposition à plus grande échelle et l'intégration efficaces et efficaces de concepts, méthodes, politiques, pratiques et technologies utilisant rationnellement les ressources et polluant moins, dans les économies en développement et en transition.

leur mise en application en vue de favoriser des évolutions tangibles dans les pratiques et des impacts mesurables demeure limitée. La majorité des politiques pertinentes ont été adoptées entre 2012 et 2019, les années 2016 et 2019 étant celles où le plus grand nombre de politiques ont été adoptées ;

b) Les cadres de politique généraux, tels que les stratégies nationales de développement durable, ne représentent que 14 % de l'ensemble des politiques recensées au titre de l'indicateur 12.1.1. La plupart des mesures politiques sont des plans sectoriels ou des plans autonomes pour la consommation et la production durables, ce qui limite les possibilités de mettre fin au cloisonnement des secteurs et d'harmoniser les politiques et réglementations existantes. L'élaboration de cadres intégrés de politiques en matière de produits qui adoptent une perspective englobant l'ensemble du cycle de vie demeure rare. Les politiques en matière de produits s'inscrivent souvent dans le cadre de politiques de développement plus larges, telles que des stratégies ou plans d'action pour le développement durable, la consommation et la production durables ou l'économie circulaire, étant donné que ces cadres plus larges peuvent offrir l'environnement approprié pour la mise en œuvre de panoplies de mesures coordonnées et pour l'appui au changement systémique nécessaire pour transformer les économies et les sociétés ;

c) Le suivi de la mise en œuvre d'instruments concrets de politiques en matière de produits et l'évaluation de leur impact restent difficiles dans toutes les régions. Les tendances qui se dégagent des données relatives à l'indicateur 12.1.1 des objectifs de développement durable montrent que les pays ont du mal à quantifier l'impact de leurs politiques actuelles pour la consommation et la production durables ; seuls 26 % de toutes les politiques signalées contenaient des objectifs quantifiables ou des impacts mesurés ;

d) Si environ 70 % des politiques communiquées au titre de l'indicateur 12.1.1 sont considérées comme pertinentes dans le cadre d'autres objectifs de développement durable (tels que l'objectif 9 relatif à l'infrastructure, à l'industrie et à l'innovation, ou l'objectif 8 relatif à la croissance économique, au plein emploi et au travail décent), seuls 10 % d'entre elles sont dirigées par un ministère chargé du développement économique, des finances, de la planification ou du commerce et de l'industrie, ou par un organe politique de haut niveau. Cela révèle l'approche cloisonnée d'un programme guidé essentiellement par les autorités nationales chargées de l'environnement. Un facteur qui caractérise les pionniers en matière d'adoption de panoplies cohérentes de politiques en matière de produits est la coopération interministérielle. Une réorientation vers la production et la consommation durables requiert une collaboration plus étroite ;

e) Les mécanismes de réglementation, tels que les interdictions de substances chimiques prévues par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, peuvent à la fois stimuler l'innovation et fournir des orientations claires à tous les niveaux de gouvernement ;

f) À l'échelle mondiale, le traitement en fin de vie des produits, la réduction des déchets solides et le recyclage sont les domaines thématiques auxquels les décideurs politiques accordent le plus d'attention. En revanche, très peu de mesures portent sur les solutions en amont telles que la conception des produits et les modes de consommation ;

g) Dans la plupart des cas, les pays mettent à profit une combinaison d'instruments, qui incluent des mesures d'incitation, des outils d'information, des programmes volontaires (par exemple des politiques volontaires de production moins polluante) et des normes et restrictions juridiques (par exemple des réglementations limitant l'emploi des articles en plastique à usage unique) ;

h) Dans les pays où la formulation de politiques est décentralisée au niveau infranational, l'adoption de pratiques durables dépend souvent de démarches volontaires entreprises hors du cadre législatif par les industries, en particulier les grandes entreprises, qui ont le pouvoir d'influencer les marchés et les choix des consommateurs. Dans ce contexte, mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées pour transformer les modes de consommation et de production au-delà des engagements volontaires pris par les acteurs ayant adopté très tôt des pratiques durables demeure un défi ;

i) Les pratiques de conception innovantes des entreprises se concentrent principalement sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et sur la réduction et la récupération des déchets. Dans la droite ligne des mesures d'incitation actuelles, les entreprises reconnaissent les gains économiques potentiels des processus et technologies utilisant rationnellement les ressources et donnent la priorité à l'atténuation des impacts sur l'environnement au stade de la production. L'adoption systématique de solutions de conception en amont, telles que l'écoconception ou la circularité de l'approvisionnement, est loin d'être courante au niveau mondial ;

j) Seul un petit nombre d'initiatives sont axées sur une conception exempte de substances nocives pour faciliter le démontage des produits en vue de leur réutilisation, de leur valorisation, de l'extension de leur cycle de vie ou de leur recyclage. Les pionniers en la matière ont également commencé à diminuer le nombre des matériaux combinés (plastiques et fibres, par exemple) et à introduire des matériaux innovants au stade de la conception. La conception modulaire, qui vise à faciliter la réparation, la valorisation et le démontage, est une autre tendance émergente, en particulier dans l'industrie de l'électronique ;

k) Un obstacle majeur à l'adoption de pratiques de conception plus durables reste le fait que les produits et services dont la conception intègre des préoccupations de durabilité sont souvent plus onéreux. À l'heure actuelle, ils ne sont pas en mesure de concurrencer les alternatives classiques, la plupart des consommateurs continuant de privilégier le critère du prix dans leurs décisions d'achat. Les entreprises qui proposent des produits réparés ou remis à neuf ont également du mal à rivaliser avec les produits nouvellement fabriqués sur le plan des prix, les coûts de la main d'œuvre rendant leurs marges potentielles trop faibles.

l) Le manque de transparence dans les chaînes d'approvisionnement mondialisées concernant l'origine et la composition des matériaux contenus dans les produits constitue également un obstacle, non seulement pour les choix éclairés des consommateurs, mais également pour l'approvisionnement des fabricants en composants recyclables ou en composants contenant des matériaux recyclés. Les consommateurs (gouvernements, industries et particuliers) ne sont pas suffisamment informés et comprennent mal la notion d'empreinte écologique des produits et des matériaux disponibles sur le marché ;

m) Si certaines entreprises sont parvenues à exploiter les financements disponibles via des sources telles que les campagnes de financement participatif ou les programmes novateurs parrainés par des organismes publics, la plupart des organismes du secteur privé — en particulier les petites et moyennes entreprises et les start-ups — n'ont pas accès au capital requis pour les investissements initiaux nécessaires à la mise en œuvre, la reproduction et la transposition à plus grande échelle des innovations en matière de conception ;

n) Les entreprises et les réseaux qui les soutiennent (y compris RECPnet) ont soulevé la question du manque de capacités techniques dans le domaine de l'écoconception et du manque d'accès aux technologies de pointe, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Cette lacune dans les connaissances contribue au fait que les entreprises montrent peu d'intérêt à mettre en œuvre une conception innovante des produits de façon proactive et volontaire ;

o) Il existe des exemples de partenariats fructueux entre, d'une part, les entreprises et, d'autre part, les pouvoirs publics, le milieu universitaire et les organisations internationales ; cependant, les bienfaits de la coopération entre parties prenantes (par exemple le secteur public, les entreprises, les experts techniques et les institutions financières) sont souvent négligés.

II. Enseignements tirés

A. Conditions favorables

14. Un leadership politique de haut niveau est essentiel pour garantir que les cadres de politiques en matière de produits passent au premier rang des priorités politiques nationales et que des ressources suffisantes soient allouées en conséquence. Un processus inclusif de consultation est également requis pendant la formulation, la mise en œuvre et le suivi des cadres de politiques en matière de produits afin de favoriser la coopération interministérielle, les synergies entre les différentes politiques, les partenariats entre secteur public et secteur privé (notamment avec les institutions financières et de recherche) et afin de favoriser leur acceptation par le plus grand nombre.

15. L'adoption de panoplies de politiques en matière de produits nécessite également un processus de gouvernance solide, qui inclue un plan de transition clair, des indicateurs mesurables de progrès et des processus décisionnels rapides. Un équilibre entre instruments de politique réglementaires, volontaires et informatifs peut appuyer une transformation profonde et durable. Le cadre devrait être revu périodiquement afin d'ajuster les réponses politiques en fonction des progrès accomplis, et en fonction de l'évolution des réglementations internationales et des technologies. Reconnaître l'importance et le rôle du secteur informel dans l'avancée des efforts d'élaboration de politiques en matière de produits est également indispensable.

16. Un processus systématique qui jette des passerelles entre les données scientifiques sur les ressources naturelles et les mesures en faveur d'une consommation et d'une production durables est également essentiel pour donner un aperçu effectif de la gestion des ressources naturelles et

des matériaux au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'approche de la chaîne de valeur offre l'interface nécessaire, comme le démontre son application pratique dans divers secteurs.

17. La plupart des mesures politiques actuelles mettent l'accent sur la mise en place de réglementations en aval. Une plus grande cohérence entre les politiques en matière de déchets, les politiques de production moins polluante et les approches tenant compte du cycle de vie complet permet une transition vers un modèle de développement qui s'attache non seulement à réduire les déchets au minimum mais incorpore également des solutions en amont et en milieu de chaîne de façon à accroître l'impact. Considérant la dimension mondiale des chaînes d'approvisionnement, les politiques en matière de produits doivent promouvoir l'approche de la chaîne de valeur ou une approche sectorielle. Les politiques relatives à l'utilisation rationnelle des matériaux ainsi qu'aux substances chimiques et aux déchets peuvent avoir une incidence positive sur la conception des produits et réduire la pollution à tous les stades de la chaîne de valeur si elles sont élaborées et mises en œuvre de manière coordonnée.

18. Il est indispensable d'adopter l'approche de la chaîne de valeur dans la conception de produits/services afin d'éviter le cloisonnement des différentes interventions. Créer un espace d'échanges au stade préconcurrentiel entre le secteur industriel, le milieu universitaire et les consommateurs peut contribuer à surmonter les obstacles technologiques et à créer des synergies innovantes intersectorielles.

19. L'adoption de méthodologies pour l'évaluation du cycle de vie des produits et l'accès à des données publiques sur le cycle de vie, y compris les données spécifiques aux régions et aux pays, est déterminante pour permettre aux décideurs politiques et aux entreprises, dont les petites et moyennes entreprises, de créer des cadres de politiques en matière de produits qui soient porteurs et d'orienter la conception de produits et de services réduisant au minimum les effets nocifs sur l'environnement.

20. Transformer les sociétés en augmentant la prise de conscience de la durabilité et en soulignant le rôle essentiel joué par les décisions des consommateurs est fondamental pour modifier en profondeur les modes de consommation et de production. Donner davantage de pouvoir aux citoyens en améliorant l'information des consommateurs sur l'empreinte écologique leur permet de prendre des décisions en connaissance de cause. À mesure que la sensibilisation des consommateurs aux questions de durabilité augmente, les entreprises ont plus de latitude pour proposer des solutions de remplacement durables et bâtir une relation de confiance avec les consommateurs, ce qui facilite en retour l'accès aux financements (par ex. via le financement participatif). Des relations avec les consommateurs directes et basées sur la confiance peuvent également favoriser l'adoption de modèles d'entreprise innovants tels que les systèmes produits-services et les plateformes de partage.

B. Opportunités

21. La pandémie de COVID-19 a démontré l'interconnexion entre les pays et la fragilité des chaînes de valeur mondiales. De nombreux dirigeants du monde ont annoncé des plans de relance. Les pays ont là une occasion unique d'inciter au passage à une consommation et une production plus durables par des politiques cohérentes en matière de produits, qui favorisent la conception innovante de produits et services et encouragent des comportements de consommation durables.

22. La reproduction des bonnes pratiques concernant les politiques en matière de produits qui se fondent sur l'adoption par les pays d'accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention de Minamata sur le mercure ayant conduit à l'adoption de législations nationales sur la quantité de mercure présente dans les produits, peut également faciliter et intensifier la coordination et l'harmonisation au niveau national.

23. Mettre à profit le pouvoir d'achat des secteurs public et privé en achetant davantage de biens et de services durables peut aider à créer un marché et à faire baisser le coût des substituts durables⁴. Des informations claires et fiables sur les produits, les matériaux et les entreprises elles-mêmes, ainsi qu'une meilleure transparence dans les chaînes d'approvisionnement peuvent renforcer la compétitivité des produits et services durables en donnant les moyens aux consommateurs de faire des choix éclairés.

⁴ Le rapport du PNUE intitulé « Building Circularity into our Economies through Sustainable Procurement » décrit la manière dont les pratiques durables de passation de marchés peuvent accélérer le passage à des modes de consommation et de production plus durables (<https://www.unenvironment.org/resources/report/building-circularity-our-economies-through-sustainable-procurement>).

24. Les coûts d'investissement initiaux étant souvent dissuasifs pour les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, les incitations économiques et fiscales jouent un rôle déterminant pour encourager celles-ci à adopter des pratiques de conception novatrices. Il subsiste une certaine méfiance à l'égard des investissements dans la productivité des ressources, tels que les taxes sur la main d'œuvre, qui sont généralement plus élevées que celles sur les ressources et l'énergie, ce qui favorise la consommation des ressources plutôt que l'emploi, étant donné que la main d'œuvre et les ressources constituent souvent les leviers actionnés alternativement pour la croissance économique.

25. La coopération interne entre acteurs du secteur privé, conjuguée à un leadership fort de la part de la direction et du renforcement des capacités du personnel à élaborer de nouvelles solutions de conception et à évaluer l'impact de ces solutions, s'est avérée déterminante pour créer un environnement motivant et vaincre les résistances internes au changement. Les innovations motivées par un but plutôt que tournées vers le seul profit peuvent, au bout du compte, contribuer à réaliser des résultats économiques positifs.

26. Les technologies numériques offrent des perspectives prometteuses pour une utilisation plus rationnelle des ressources au niveau des produits. Ainsi, l'impression 3D permet la production à la demande et le remplacement des composants du produit et des pièces de rechange, et les solutions d'étiquetage augmentent la traçabilité des produits, des matériaux et des ressources, améliorant la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des recherches sur l'impact potentiel des solutions numériques sont nécessaires pour éviter les compromis insatisfaisants et pour garantir que le secteur numérique réduise son empreinte écologique et devienne plus économe en matériaux et en énergie.

C. Domaines pour lesquels des efforts et des recherches supplémentaires sont nécessaires

27. L'élaboration de politiques en matière de produits, telles que l'établissement de normes en matière d'écoconception, de capacité de réutilisation et de recyclage, peut être freinée lorsque les produits s'inscrivent dans des chaînes de valeur mondiales et sont ainsi soumis à des réglementations et normes différentes. Cela indique la nécessité d'inclure la dimension commerciale aux politiques en matière de produits.

28. Les institutions financières jouent un rôle crucial dans la stimulation de la croissance économique en investissant dans la consommation et la production durables. Les banques, les assureurs, les investisseurs et les institutions financières publiques et privées peuvent soutenir de façon durable et sur le long terme des modèles d'entreprise réparateurs et régénérateurs en réorientant les investissements vers des technologies et des entreprises plus durables⁵. Il est pour cela nécessaire de renforcer les capacités internes et d'appliquer les principes de la circularité et de l'utilisation rationnelle des ressources lors de l'évaluation des produits, des projets et des entreprises, afin d'investir dans les solutions durables et de financer la transition vers la consommation et la production durables. Pour les petites et moyennes entreprises, une attention particulière doit également être accordée à l'accès aux financements.

III. Recommandations et mesures proposées

29. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être encourager le PNUE et les États membres à créer un espace d'échange permettant d'identifier et de combler les lacunes en matière de connaissances et de gouvernance qui entravent l'adoption de politiques cohérentes en matière de produits et de pratiques de conception durables à l'échelle mondiale ; à partager et diffuser les enseignements tirés et les politiques et pratiques ayant fait leurs preuves ; et à renforcer le dialogue et la coopération aux niveaux mondial et régional. Obtenir la participation de toutes les parties prenantes concernées par cette initiative améliorerait la coordination des efforts et garantirait un impact plus important.

30. L'Assemblée souhaitera peut-être également encourager le PNUE à fournir un appui technique aux décideurs politiques pour la formulation de politiques cohérentes en matière de produits et à élaborer une méthodologie rigoureuse d'évaluation des avantages que pourraient présenter les politiques en matière de produits pour l'environnement et pour d'autres aspects de la durabilité.

⁵ Comme il est indiqué dans le rapport récemment publié par l'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier (« Financing Circularity: Demystifying Finance for Circular Economies », disponible à l'adresse suivante : <https://www.unepfi.org/publications/general-publications/financing-circularity/>).

31. L'Assemblée souhaitera peut-être prendre note des résultats des activités du groupe de travail sur la promotion de mesures scientifiquement fondées pour la consommation et la production durables et encourager le Groupe international d'experts sur les ressources et le réseau One Planet à utiliser l'approche de la chaîne de valeur de manière systématique pour guider ses travaux, en vue de renforcer l'interface entre les données scientifiques sur les ressources naturelles et les mesures en faveur d'une consommation et d'une production durables en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
